



Carte Rossignol, la carte multipass !

Ce mercredi 09 février, les organisations syndicales étaient conviées à une présentation de la carte Rossignol par M. Arnaud Rivière de la Souchère, responsable du projet au sein du SHFDS, assisté de M. Yves Billon, Chef du SSI. Ce projet a été listé comme important parmi ceux d'Ambition SG !

L'objectif de départ était de renforcer l'aspect sécurité des systèmes d'information et de remplacer login et mots de passe par un système plus sûr et d'une gestion simplifiée. Il s'agit donc de mettre à disposition de tous les agents des ministères économiques et financiers une carte personnelle unique, rendant plus difficile l'usurpation à but malveillant grâce à deux éléments couplés, un code secret à 4 chiffres possédé par l'agent et une carte à puces (2 puces sur le même support).

Cette carte permettra ainsi :

- une utilisation simple et sécurisée des systèmes d'information, à l'aide d'une puce « contact » contenant des certificats électroniques et présentant un niveau de confiance élevé (coté 2 étoiles au Référentiel Général de Sécurité), insérée dans un lecteur connecté à l'ordinateur ;
- de conserver l'ensemble des usages d'une puce sans contact, tels que l'accès bâtiminaire, le pointage horaire, l'identification pour paiement en restauration collective... ;
- une simplification du quotidien de l'agent (éviter la multiplication des cartes, la gestion de mots de passe complexes avec leur mémorisation et renouvellement régulier) ;
- de disposer d'une signature électronique et donc de dématérialiser les procédures ;
- d'ouvrir des perspectives nouvelles, notamment pour les liens Chorus à la DGFIP.

La carte Rossignol est donc un outil qui permet d'identifier et d'authentifier l'agent. C'est à la fois un outil technique et le garant d'une organisation qui permet de dire que le détenteur de la carte est la bonne personne. La carte sera livrée avec un certificat électronique d'une durée de 3 ans renouvelable une fois. Précision a été faite que les droits (système d'information, accès bâtiminaire,...) ne sont pas sur la carte. En effet, la perte des droits est synchronisée avec la suppression de la fiche Anaïs de l'agent. Autrement, la carte reste valide, elle a juste à être représentée pour retrouver les droits associés.

Les interrogations de l'UNSA et de la CFE-CGC ont porté notamment sur :

- **Le choix d'une carte unique, au lieu de deux cartes qui auraient permis de dissocier les accès aux bâtiments de la Centrale, voire aux cantines, de l'accès aux applicatifs métiers.**
- **La perte de la carte Rossignol, qui ne doit pas être sujette à sanction.**
- **La traçabilité des données, qui est un sujet important à revoir. Quid de l'historique, de la destruction de celui-ci...**
- **La compatibilité avec les postes de travail, en théorie possible avec les environnements Windows et Linux, dans la réalité assujettie à une phase de reset, à savoir un test en préproduction.**
- **La validité de la version temporaire de la carte, à l'usage des stagiaires, prestataires externes ou en dépannage pour les agents en cas de perte ou de vol de leur carte personnelle. En effet, la carte temporaire est dotée du même certificat électronique d'une durée de base de 3 ans. Un contrôle à posteriori, par un opérateur est donc nécessaire pour la désactiver, même si, non utilisée pendant 6 mois, la carte est purgée automatiquement.**

La décision de qualification est attendue à partir de la mi-2022. Dès son obtention, les premiers déploiements de la carte Rossignol auront lieu. D'abord à la DGDDI, en remplacement de l'actuelle carte Cybele. La carte sera en parallèle déployée en Administration Centrale, vraisemblablement vers la rentrée de septembre. Puis ce sera le tour des autres directions du ministère, dont le calendrier de déploiement sera communiqué d'ici cet été.

Il est à noter que chaque Direction sera libre d'agrémenter les cartes Rossignol de leurs agents respectifs de différents modules, tels la restauration ou l'accès bâtiminaire, comme de recourir ou non, à un lecteur de carte à puce associé.

Petit clin d'œil de nos Fédérations :

L'administration a justifié du choix du patronyme « Rossignol », par l'outil du même nom utilisé par les serruriers. Pour votre gouverne, confère la définition du Larousse : « Instrument métallique avec lequel on ouvre les serrures dont on n'a pas la clé (synonyme : crochet, passe-partout) ». Mais il en existe aussi une définition plus péjorative : Marchandise défraîchie, démodée ».

Il n'y a donc plus qu'à espérer qu'en matière de cyber sécurité, cette carte Rossignol ne soit pas un produit « has been »